

# RWE

## Projet éolien des Ailes du Gâtinais

Le projet et sa démarche  
de concertation





# Le message du porteur du projet

## Chères Varennoises, chers Varennois,

Le projet éolien des Ailes du Gâtinais avance : soumis à l'instruction des services de la Préfecture en mai 2021, son enquête publique débutera en février 2023. Cette étape est l'une des dernières marches avant la décision de la préfète, qui autorisera, ou non, la construction et l'exploitation du parc.

Nous avons travaillé à ce projet avec vous, citoyens et élus en organisant des ateliers de concertation, un forum d'information, une visite d'un parc éolien... Lors de ces événements, nous vous avons tenus informés de l'avancement du projet et nous avons travaillé ensemble le nom du projet, la communication autour de celui-ci et les mesures d'accompagnement.

Ces mesures, qui bénéficient directement aux habitants du territoire de projet, ont été discutées avec vous et les élus. Ce sont :

Découvrez-en plus page 7 !

- La création d'une **bourse aux arbres** pour les habitants à proximité du projet.
- **L'Aide Renouvelable aux Particuliers**, permettant aux habitants de bénéficier du remboursement des coûts ou d'une partie des coûts de leurs travaux ou achats en lien avec les économies d'énergie et/ou les énergies renouvelables.
- **Une offre d'électricité verte**, issue d'un partenariat avec un fournisseur d'électricité pour proposer aux riverains un tarif réduit de la facture annuelle d'électricité (342 € par an et par foyer) en promouvant l'utilisation d'une électricité produite à partir de sources renouvelables.

Pour en savoir davantage sur les mesures d'accompagnement choisies et retenues par les habitants et les élus, rendez-vous page 7 !

Enfin, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations sur la phase d'enquête publique ou sur le projet.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à l'enquête publique.

**À très vite,**

**Romain Cluet**  
Chef de projet  
RWE Renouvelables France



## Zoom sur RWE Renouvelables France

RWE Renouvelables France développe, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et solaires en France avec plus de 150 collaborateurs.

RWE est présent dans plus de 20 pays et est l'un des leaders mondiaux des énergies renouvelables.





# Pourquoi développer les énergies renouvelables ?

**Les énergies renouvelables sont une solution pour mener la transition énergétique.**

Nous vivons dans une société de plus en plus énergivore. L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) estime que d'ici 2040, la demande mondiale d'énergie augmentera de 30%.

Les énergies renouvelables, contrairement aux énergies fossiles (produites par la combustion du charbon, du pétrole ou du gaz naturel), sont des énergies inépuisables à l'échelle du temps humain. Elles n'engendrent pas ou peu de déchets et n'émettent pas ou peu d'émissions polluantes.

## L'éolien est une énergie propre

Le vent est une source d'énergie inépuisable et propre.

*Le saviez-vous ? En France, nous disposons du 2<sup>ème</sup> gisement éolien européen après la Grande-Bretagne !*

## L'éolien est une solution pour répondre à la transition climatique

Nous avons besoin de toujours plus d'énergie pour vivre. Or, le charbon, le pétrole ou le gaz naturel émettent du CO<sub>2</sub> à l'extraction et à l'utilisation.

On estime qu'un parc éolien français produit en moyenne 14,1 g CO<sub>2</sub>/kWh contre 1001 g CO<sub>2</sub>/kWh pour le charbon<sup>(1)</sup>.

*Le saviez-vous ? En 2019, la Fédération Éolienne estime que ce sont 22 millions de tonnes de CO<sub>2</sub><sup>(1)</sup> qui ont été évitées grâce aux éoliennes et aux parcs photovoltaïques.*

## L'éolien est une énergie sûre

Un parc éolien, une fois installé, produit de l'énergie qui ne dépend pas des événements mondiaux. Le prix de l'électricité éolienne est fixé dans le temps et ne dépend pas du prix du baril de pétrole par exemple.



## La région Centre-Val de Loire mise sur les énergies renouvelables

Fin 2020, l'éolien couvrait 17% de la consommation de la région Centre-Val de Loire. La région s'est fixée pour objectif de couvrir 100% de sa consommation énergétique par la production d'énergies renouvelables d'ici 2050.

## Les chiffres au 30 juin 2022<sup>(2)</sup>

**1430 MW**  
de puissance installée

**648 000**  
Foyers alimentés

**7 %**  
de la puissance éolienne nationale

### Sources :

<sup>(1)</sup> [fee.asso.fr/actu/leolien-une-solution-efficace-pour-reduire-nos-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/](http://fee.asso.fr/actu/leolien-une-solution-efficace-pour-reduire-nos-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/)

<sup>(2)</sup> [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/482#:~:text=Statinfo%20%2D%20eolien&text=Au%2030%20juin%202022%2C%20le,p%3%A9riode%20de%20l'E2%80%99ann%C3%A9e%202021.](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/482#:~:text=Statinfo%20%2D%20eolien&text=Au%2030%20juin%202022%2C%20le,p%3%A9riode%20de%20l'E2%80%99ann%C3%A9e%202021.)



# Le projet des Ailes du Gâtinais



## Le projet en quelques chiffres

 **3**  
éoliennes

 **180 m**  
de hauteur en bout de pale

 **5.7 MW**  
De puissance nominale unitaire

 **14 080**  
habitants alimentés à travers le réseau

## Les étapes du projet

- **2017**  
Début des discussions avec le conseil municipal de Varennes-Changy
- **Février 2018**  
Début des discussions avec les élus d'Oussoy-en-Gâtinais
- **Avril 2018**  
Délibération favorable du conseil municipal de Varennes-Changy pour le lancement des études
- **2018 2021**  
Obtention des accords fonciers
- **Janvier à mars 2019**  
Étude de contexte
- **Février 2019**  
Lancement de l'étude de vent, de l'étude écologique et de l'étude paysagère, installation du mat de mesure
- **Juin 2019**  
Visite du centre de maintenance de Janville et du parc éolien d'Espier
- **Septembre 2019**  
Atelier de concertation n°2
- **Septembre 2019**  
Lancement de l'étude acoustique
- **Novembre 2019**  
Atelier de concertation n°3
- **Septembre 2020**  
Forum d'information
- **Novembre 2021**  
Porte-à-porte
- **Mai 2021**  
Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture
- **Novembre 2022**  
Avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale
- **2021 - 2023**  
Instruction du dossier par les services de l'État
- **Février 2023**  
Porte-à-Porte
- **Février à Mars 2023**  
Enquête Publique
- **2023**  
Décision préfectorale
- **2025**  
Construction et mise en service du parc éolien, début de la production électrique



# Les retombées locales pour la commune de Varennes-Changy et ses habitants

Les retombées économiques pour le territoire sont diverses :

## Retombées fiscales

pour la commune, la Communauté de Communes et le département.

### Retombées fiscales annuelles

Pour 3 éoliennes de 5,7 MW

Commune de Varennes-Changy

29 200 €

Communauté de Communes  
Canaux et Forêts en Gâtinais

76 110 €

Département du Loiret

47 600 €

## Indemnité annuelle pour l'entretien des chemins communaux

utilisés pour le chantier et la maintenance de 12 000 € / an.

### Le saviez-vous ?

La filière éolienne participe à la création d'une activité économique locale. **Fin 2021, la Fédération Énergie Éolienne estimait à environ 22 600 emplois directs et indirects** créés pour répondre aux besoins de la filière éolienne.





# La démarche de concertation et d'information locale

De nombreux événements ont eu lieu pour informer et co-construire le projet éolien des Ailes du Gâtinais avec les habitants et les élus.

La démarche de concertation a été souhaitée par RWE Renewables France dès 2019 et accompagnée par Mazars, puis par Demopolis Concertation. Vous avez été nombreux à participer aux instances de concertation et d'information, la preuve en images :

Quelques chiffres sur la démarche de concertation :



**1 étude des perceptions** menée début 2019 avec la rencontre d'une trentaine d'habitants



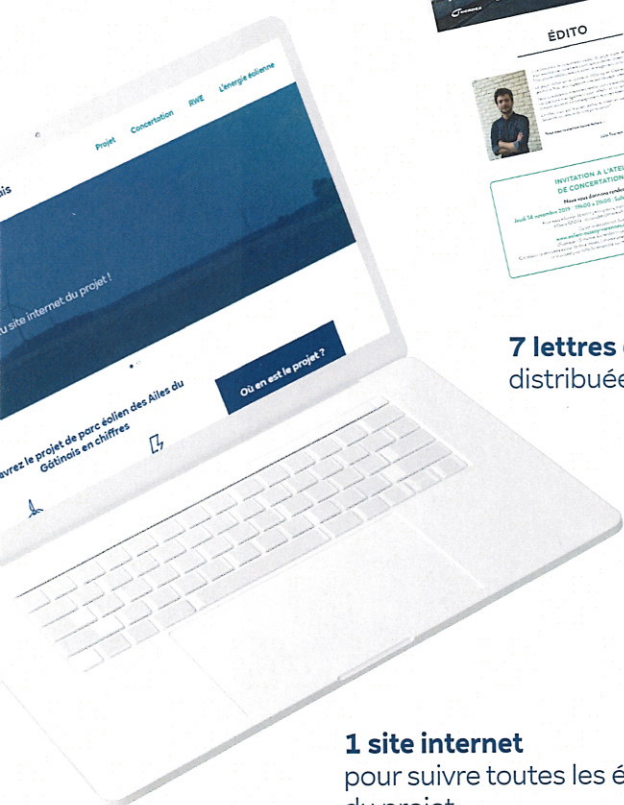
**8 événements de concertation** : 4 ateliers de partage, 3 groupes de travail



**1 visite** d'un parc et d'un centre de maintenance



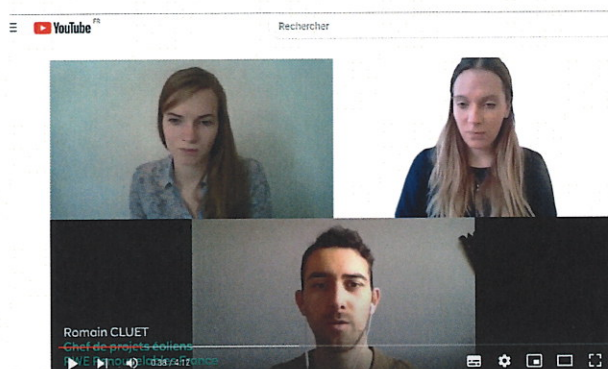
**1 forum d'information** pour découvrir le projet finalisé



**1 site internet** pour suivre toutes les étapes du projet



**7 lettres d'information** distribuées



**3 interviews** filmés fin 2020 (période de confinement)



# Ces rencontres régulières nous ont permis de co-construire ce projet avec vous et de définir ensemble des mesures d'accompagnement.

Nous avons fait émerger tous ensemble de nombreuses idées sur lesquelles nous avons travaillé conjointement. Voici celles qui ont finalement été retenues et mises en place et celles qui le seront lors de la construction du parc ou pendant son exploitation.

## Des projets décidés par les habitants et les élus lors des instances de concertation :

### Bourse aux arbres



destinée aux habitants proches de la zone d'implantation du parc ayant une visibilité en direction du site de projet sur les communes de Varennes-Changy, Oussoy-en-Gâtinais, Saint-Hilaire-sur-Puiseaux et Ouzouer-des-Champs. L'objectif est de distribuer aux habitants, à l'issue d'un achat groupé, des arbres de haut jet issus de pépinières locales pour que les riverains à proximité du parc éolien puissent en planter dans leurs jardins. Le montant maximum affecté à cette mesure est de 40 000 €.

### Offre d'électricité verte



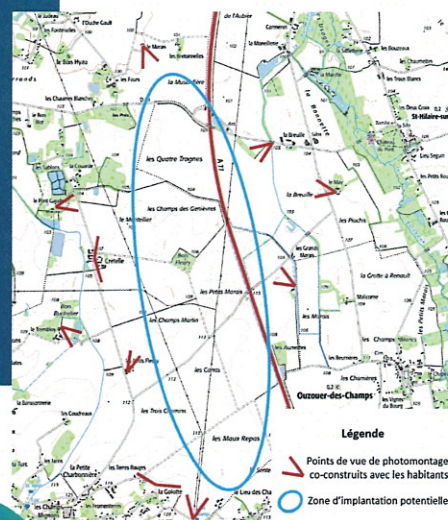
pour les foyers de Varennes-Changy et des communes limitrophes. L'objectif est de proposer aux riverains du parc une fourniture d'électricité locale, verte et moins chère. RWE passera un contrat avec un fournisseur d'électricité verte et proposera une offre d'électricité avec une réduction tarifaire indexée sur la puissance du Parc éolien des Ailes du Gâtinais : 20€/MW installé soit **342 € d'économie par foyer et par an**. Cette offre est plafonnée à hauteur de 50% du montant de la facture d'électricité annuelle. Cette mesure est limitée à 5 ans et sera instaurée à la mise en service du parc éolien.

### Aide Renouvelable aux Particuliers



destinée aux habitants faisant des travaux ou des achats en lien avec les économies d'énergie et/ou les énergies renouvelables. Cette aide permet de rembourser une partie des coûts de ces travaux. Cette mesure sera attribuée aux habitants de Varennes-Changy et d'Oussoy-en-Gâtinais. D'un montant maximum de 150 000 €, elle sera ouverte pendant 12 mois à partir de la déclaration d'ouverture de chantier du parc éolien des Ailes du Gâtinais.

Les points de vue des photomontages ont été choisis avec les élus et les habitants !



## Et un projet co-construit avec les habitants et les élus :

Le nom du projet a été choisi lors du deuxième atelier de co-construction ! C'est depuis fin 2019 que ce projet s'appelle le **Projet Éolien des Ailes du Gâtinais**.





# Le processus d'enquête publique

L'enquête publique est une procédure administrative réglementaire d'information et de recueil des avis de la population. Elle dure 1 mois et est décidée par le préfet et conduite par une Commission d'enquête. La Commission d'enquête a pour objectif d'évaluer la bonne connaissance du public sur le projet et le processus de concertation mené.



Du mardi 21 février au  
vendredi 24 mars 2023



À la mairie  
de Varennes-Changy



Ou par mail à l'adresse suivante :  
ddpp-sei-pedesailedugatinais@loiret.gouv.fr

## Qui peut participer ?

Toute personne résidant dans un rayon de 6km au projet.

## Comment participer ?

**Par voie postale :** à l'attention de la Commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Varennes-Changy, 15 Rue de Nogent, 45290 Varennes-Changy,

**Par mail :** à l'adresse suivante  
ddpp-sei-pedesailedugatinais@loiret.gouv.fr

**Sur papier libre :** en précisant votre nom, prénom et adresse, et déposez-le sous enveloppe « à l'attention de la Commission d'enquête » en main propre lors des permanences.

## Que se passe-t-il après ?

La Commission d'enquête rend son rapport à RWE Renouvelables France sous 15 jours. RWE Renouvelables France répond aux propositions et contrepropositions des habitants dans un rapport à la Commission d'enquête. Cette Commission a ensuite 1 semaine pour rendre son avis définitif. Suite à cela, le préfet a 3 mois pour autoriser ou non le projet éolien.

## La Commission d'enquête sera présente en mairie les :

**Mardi 21 février 2023**  
de 9h00 à 12h00

**Mardi 28 février 2023**  
de 14h30 à 17h30

**Jeudi 9 mars 2023**  
de 14h30 à 17h30

**Samedi 18 mars 2023**  
de 9h00 à 12h00

**Lundi 20 mars 2023**  
de 9h00 à 12h00

**Vendredi 24 mars 2023**  
de 14h30 à 17h30

## Le saviez vous ?

**Vous pouvez donner votre avis anonymement si vous le souhaitez.**

**RWE**

Romain Cluet  
Chef de projet  
RWE Renouvelables France  
romain.cluet@rwe.com

[ailesdugatinais.projet-eolien.com](https://ailesdugatinais.projet-eolien.com)



**demopolis**  
concertation